

MAUVAIS EXEMPLE

Où sont les femmes aux postes de direction de la fonction publique? Elles y représentent 22,5% et sont 44 sur 160 dans l'administration gouvernementale, 17 sur 79 dans les établissements scolaires, 100 sur 4.755 dans les «autres administrations et services». Pire, sur les 512 membres de conseils d'administration ou comités directeurs de 53 établissements publics analysés, 80 seulement sont des femmes (15,63%).

OPPORTUNISTES

Déi Gréng comptent quelque 600 membres. C'est peu, au vu des autres (grands) partis, mais les écologistes affichent un plus de 20% depuis le début de l'année. Flambee du pétrole et accident nucléaire japonais sont passés par là. À moins que ce ne soit l'effet «élections communales». Même si, assurent les responsables, les listes de candidats seront, comme toujours, ouvertes aux non-membres, «s'ils partagent nos idéaux».

L'ESSENCE S'AFFOLE

Et une de plus! À partir de ce jeudi 7 avril, le prix de l'essence est touché par une nouvelle hausse. L'essence super à indice d'octane 95 passe à 1,344 euro le litre, soit 0,04 euro de plus que la veille. Idem pour le 98, qui passe à 1,367 euro. La dernière hausse avait été enregistrée le 1er avril. Pour retrouver de tels maxima, il faut retourner à juillet 2008 pour le 98. Pour le 95, c'est un record.

DIRECT

3,7% d'inflation

Le taux d'inflation pour le mois de mars 2011 s'établit à 3,7%. L'indice des prix à la consommation établi par le Statec a fortement progressé, avec +0,73% par rapport au mois de février. La hausse est principalement causée par les prix des produits pétroliers, qui augmentent de 5,7% en mars, sixième mois de hausse consécutive, et de 20,1% sur un an.

Les autres biens et services, dont certains domaines de l'alimentation (café, produits laitiers, pâtes), les voyages à forfait par avion ou l'eau du robinet produisent une inflation hors produits pétroliers qui se chiffre à 2,4%.

Déjà fait

Après le ralliement de toute la classe politique au Comité d'action contre l'énergie atomique créé dans la foulée de la catastrophe de Fukushima, le DP y va de sa petite contribution. Spécialiste libéral en la matière, le député Eugène Berger insiste sur la nécessité de se débarrasser de la dépendance à l'énergie atomique de l'assainissement énergétique des bâtiments.

Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, s'est empressé de réagir, soulignant que le gouvernement a déjà investi 25 millions d'euros pour l'assainissement des bâtiments de l'État ou encore que les CFL tournent exclusivement à l'énergie verte.

Pas très fair-play

Des dossiers de demandes de subsides «pas complets» et des «retards considérables», toujours pas de procédures écrites ni de paiement forfaitaire mis en place par le ministère et le principe «du premier venu, premier servi» qui reste la règle. Dans son rapport de suivi du rapport spécial sur les programmes quinquennaux d'équipements sportifs et du Fonds d'équipement sportif national en avril 2006, la Cour des comptes n'a que la réalisation d'une carte géographique des infrastructures sportives comme motif de satisfaction.

Records historiques

Les prix moyens nationaux affichés, selon atHome, sont de 331.000 euros pour les appartements et de 590.000 euros pour les maisons. Deux valeurs records, à fortes variations géographiques. Pour une maison dans le centre, la moyenne est de 750.000 euros (plus qu'avant la crise économique), contre 490.000 dans le Sud et 430.000 dans le Nord. Le marché locatif se stabilise après dix-huit mois de baisse, avec une moyenne de 1.020 euros pour un appartement avec une chambre à Luxembourg, contre 796 euros dans le Sud.

Chiffres policés

Baisse mitigée de la délinquance en 2010

Alors que les violences aux personnes sont en hausse, l'arrêt des poursuites pour mendicité simple éclaire la chute des chiffres.

SÉBASTIEN MEINBACH

Après quatre ans de hausse, la délinquance était en diminution en 2010 selon le bilan présenté par la police, le 4 avril. Les chiffres, qui reflètent davantage l'activité policière, connaissent un recul de 5,71% pour atteindre 30.530 faits, contre 32.378 en 2009.

Dans le détail, les infractions contre les biens (18.531 faits en 2010) refluent (-543 cas), recul surtout dû aux cambriolages (et tentatives) dénombrés à 2.413 en 2010 contre 2.951 un an avant. «C'est le résultat d'un travail de prévention soutenu et de mesures conséquentes», se félicite Daniel Reiffers, directeur de l'information de la police.

En revanche, les infractions contre les personnes poursuivent leur tendance à la hausse (+254 cas), avec une légère augmentation des violences, des menaces et injures, ainsi que des outrages, soit 6.132 faits en 2010. Une recrudescence qui alarme la police.

«La société est dans une situation de crise d'autorité qui mène plus facilement à des actes violents et implique davantage de jeunes», ce que le travail de la police seul «ne peut endiguer» mais qui nécessite l'action d'autres «acteurs sociaux», note Romain Nettgen, son directeur général. En 2010, 12,5% des personnes arrêtées étaient mineures et 35% avaient moins de 25 ans, taux qui grimpe pour cer-



Photo: Pierre Matgé

Si les infractions contre les biens diminuent, la police se dit confrontée à une hausse des actes violents

taines infractions, vols et violences notamment.

CADRE (IL)LÉGAL

Pour comprendre la baisse annuelle, il faut se pencher sur la catégorie «divers». Ainsi, si les faits de stupéfiants (2.574 affaires) augmentent de 342 cas suite à une «stratégie de lutte plus résolue», les faits de mendicité, 1.636 en 2009, chutent drastiquement pour tomber à 59 en 2010, soit 1.577 de moins. «Le cadre légal a changé, la mendicité simple n'est plus punissable, seule celle en réunion le reste», note Romain Nettgen. Or cette dernière est «bien plus complexe» à établir.

Fait étonnant, l'article 563 alinéa 6 du code pénal, qui punissait la mendicité simple, fut

pourtant abrogé fin 2008. «Au début, le changement n'a pas été remarqué, ni par la police, ni par l'autorité judiciaire», reconnaît gêné le directeur général. Au contraire, le phénomène avait même, en 2009, «retenu une attention policière proactive toute particulière», écrit le rapport d'activité 2009 de la police. «Il y avait un phénomène massif et nous recevions de nombreuses plaintes», justifie Vic Reuter, porte-parole de la police. Les chiffres sont édifiants: en 2007, la police constatait 130 faits, pour 639 en 2008 et 1.636 en 2009. Derniers cas qui pourraient donner lieu à des recours. Résultat: la baisse de 2010, de 1.848 cas en absolu, correspond en grande partie à celle de la mendicité et mérite ainsi

d'être relativisée. Dans le reste du détail, les variations sont minimes. Les atteintes aux mœurs baissent légèrement, à l'inverse des homicides volontaires, ou des viols. «Luxembourg reste un pays sûr», conclut Nettgen qui appelle toujours à une réforme des structures. «La loi sur la police date de 1999, depuis la société a changé», juge-t-il, plaidant pour une «concentration des effectifs dans tout le pays», ce qui permettra de «rester flexible». «On ne touchera pas à la philosophie régionale mais il faut une meilleure approche dans la distribution des tâches pour optimiser les moyens humains et logistiques», reconnaît le ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Halsdorf, qui promet un projet de loi d'ici un an.

Un procès, peut-être

Combien étaient le Bommeleeër?

Reste à attendre l'arrêt de la Cour d'appel pour savoir si les deux anciens gendarmes auront à répondre des attentats attribués au Bommeleeër.

MICHEL PETIT

Deux anciens de l'ex-brigade mobile sont inculpés dans le dossier du Bommeleeër. Outre leur renvoi devant la chambre criminelle, la chambre du conseil ordonne «la disjonction des poursuites à l'égard des autres auteurs, co-

auteurs et complices non encore identifiés à ce jour.» Cette disjonction a conduit les deux inculpés, présumés innocents, à interjeter appel. Il appartiendra dès lors à la chambre du conseil de la cour d'appel de renvoyer ou non les deux gendarmes devant le juge de fond. L'ordonnance montre à quel point l'enquête n'apparaît encore que très partielle. Plaidant non coupable, les deux inculpés font valoir qu'ils n'ont jamais agi qu'en service commandé. Commandé par qui, à qui, pourquoi? Du monde à identifier encore... Peut-on imaginer, en effet, que seuls deux hommes, ceux-ci ou d'autres,

aient pu commettre autant d'actes criminels, 18 répertoriés, entre avril 1985 et mars 1986: un chalet qui explose à Bourscheid, des attentats contre des installations de Cegedel, une usine à gaz à Hollerich, l'aéroport du Findel, les institutions européennes... Puis, fin de la série, au domicile d'un officier supérieur de la gendarmerie.

SERVICES SECRETS

Pendant vingt ans, l'enquête a piétiné. En 2003, le magistrat instructeur ordonne des perquisitions dans les locaux de la police et des services secrets. Il constate que des

documents ont été cachés à la justice, que des pièces jugées importantes ont disparu. En 2007, deux anciens membres de la brigade mobile sont suspectés d'avoir participé aux attentats, inculpés notamment de tentative de meurtre, privés momentanément de liberté. En 2008, le directeur général de la police, Pierre Reuland, ancien aussi de la brigade mobile, est démis de ses fonctions, sans toutefois être inculpé de quoi que ce soit. Le procès aura-t-il lieu? Avec, dans la foulée, un second procès impliquant d'autres «auteurs, coauteurs et complices»?